



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MEUSE

CABINET
Service de la communication interministérielle
pref-communication@meuse.gouv.fr

Bar-le-Duc, le 7 juillet 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prévention des particuliers contre les chenilles processionnaires du chêne

Les massifs forestiers de la Woëvre des cantons de Boulogny, Etain, Saint-Mihiel et plus particulièrement les communes d'Amel, Buzy, Foameix, Manheulles, Morgemoulin, Etain, Hennemont, Heudicourt, Lanhères, Lamarche, Lachaussée, Montsec, Nonsard, Parfondrupt, Rouvres, Vigneulles, Woël sont concernés cette année par le développement de la chenille processionnaire.

Les services de l'État (préfecture, Agence Régionale de Santé, Office National des Forêts,...) sont mobilisés et coordonnés avec l'ensemble des partenaires concernés sur cette problématique. Certaines mesures ont déjà été mises en place, notamment au lac de Madine où des arbres ont été coupés et des pièges installés. D'autres expertises et recherches scientifiques sont en cours avec l'appui de l'Institut National de Recherche Agronomique d'Avignon. L'objectif est de trouver des réponses durables pour lutter contre la prolifération par des méthodes de lutte sélective.

Dans l'immédiat, quelques recommandations et conseils s'imposent lors de promenades en forêt

- porter des vêtements protecteurs : pantalons et manches longues, foulard ou chèche autour du cou, chapeau et les laver après la sortie
- ne pas s'approcher des arbres infestés de chenilles et cocons
- éviter de se frotter les yeux
- prendre une douche et changer d'habits en cas de doute en rentrant
- lorsqu'il y a du vent ou de fortes chaleurs, limiter dans la mesure du possible les sorties en forêt

La chenille processionnaire du chêne libère des poils urticants lorsqu'elle se sent inquiétée. Ceux-ci s'accrochent facilement à la peau ou aux vêtements et peuvent provoquer une réaction allergique et urticante sur la peau et les muqueuses. Ces poils sont également présents dans les nids et les cocons qui peuvent persister plusieurs années sur les arbres ou au sol.

Une fiche d'information et de prévention est téléchargeable sur le site de l'Agence Régionale de Santé Grand Est : https://www.grand-est.ars.sante.fr/system/files/2017-06/Prévention%20chenilles%20processionnaires_0.pdf